

Le p'tit journal

Année 19
Numéro 7
31 juillet 2019

Photographie : Marie-Hélène Tréhaud

MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-VERTE

Vendredi 16 août 2019

FÊTE DE LA FAMILLE

Jeux gonflables, jeux familiales,
souper barbecue et autres!



À PARTIR DE 13H

Terrain de baseball de l'école Moisson d'art.
Dans le gymnase s'il y a pluie.

Nous vous y attendons en grand nombre!



SÉANCE ORDINAIRE

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP
MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-VERTE

9 juillet 2019

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de L'Isle-Verte tenue à la Caserne incendie le mardi 9 JUILLET 2019, à 20 heures, à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

MADAME VÉRONIQUE DIONNE
MADAME GINETTE CÔTÉ
MADAME SOPHIE SIROIS
MONSIEUR STÉPHANE DUBÉ

tous membres du Conseil siégeant sous la présidence de :

MADAME GINETTE CARON, mairesse.

Le secrétaire-trésorier est également présent.

Après constatation du quorum, il est proposé par madame Véronique Dionne, appuyé par madame Ginette Côté et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents que l'ordre du jour suggéré soit accepté, tout en maintenant l'item « Affaires nouvelles » ouvert.

Madame Sophie Sirois propose l'adoption du procès-verbal de la séance régulière du 11 juin 2019, appuyé par monsieur Stéphane Dubé et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents.

Madame Sophie Sirois propose l'adoption du procès-verbal de la séance d'ajournement du 25 juin 2019, appuyé par monsieur Stéphane Dubé et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents.

19.07.3.1. Comptes du mois

Le secrétaire-trésorier dépose les listes suivantes :

Comptes à payer au 9 juillet 2019	(journal 1776) :	7 049,44 \$
	(journal 1777) :	87 116,37 \$
	(journal 1778) :	112,93 \$
Total des comptes à payer :		94 278,74 \$
Dépenses incompressibles	(journal 1368) :	5 407,66 \$
	(journal 1369) :	5 514,89 \$
	(journal 1370) :	13 683,20 \$
	(journal 1371) :	1 199,75 \$
	(journal 1372) :	1 400,00 \$
	(journal 1373) :	99 517,53 \$
	(journal 1374) :	1 712,83 \$
	(journal 1375) :	834,57 \$
		129 270,43 \$
Total des dépenses :		223 549,17 \$



Suite au dépôt de l'ensemble des comptes à payer et déboursés couvrant la période du 12 juin 2019 au 9 juillet 2019, il est proposé par madame Sophie Sirois, appuyé par madame Ginette Côté et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal que l'ensemble de ces comptes soit approuvé.

19.07.3.2. Règlement sur la rémunération des élus – 2019-168

**PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE KAMOURASKA
M.R.C. DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-VERTE

RÈGLEMENT 2019 - 168

Règlement concernant le traitement des élus municipaux de la municipalité de L'Isle-Verte

ATTENDU QUE des modifications législatives, effectives depuis le 1er janvier 2018, ont été apportées à la Loi sur le traitement des élus municipaux, faisant en sorte, d'une part, que certaines balises encadrant la rémunération des élus municipaux, notamment celles relatives à l'imposition d'une rémunération minimale, ont été abolies et, d'autre part, que la responsabilité de fixer la rémunération des élus municipaux revient à la Municipalité;

ATTENDU QU'il y a lieu, de revoir le règlement de rémunération numéro 2007-62 fixant la rémunération applicable aux membres du conseil;

ATTENDU QUE le projet de règlement relatif au présent règlement a été présenté lors de la séance du conseil du 11 juin 2019 et qu'un avis de motion a été donné le 11 juin 2019 par la conseillère, madame Sophie Sirois;

ATTENDU QU'un avis public a été publié conformément aux modalités de l'article 9 de la Loi sur le traitement des élus municipaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sophie Sirois, appuyé par madame Ginette Côté, et résolu à l'unanimité que le présent règlement soit adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

ARTICLE 1 : Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 : Généralité

Le présent règlement établit un mode de rémunération mixte basé sur une rémunération de base annuelle, à laquelle s'ajoute un montant d'allocation de dépenses pour le maire et pour chaque conseiller de la municipalité, le tout pour l'exercice financier de l'année 2019 et les exercices financiers suivants.

ARTICLE 3 : Rémunération de base des élus municipaux

La rémunération de base annuelle du maire est fixée à 10 980.00 \$ et celle de chaque conseiller est fixée à 3 660,00 \$, celle-ci correspondant au tiers de celle du maire.



ARTICLE 4 : Allocation de dépenses

Tout membre du conseil de la municipalité reçoit en plus de la rémunération de base, une allocation de dépenses d'un montant égal à la moitié du montant de la rémunération de base décrété à l'article 3, soit une allocation de dépenses maximale de 5 490,00 \$ pour le maire et de 1 830,00 \$ pour chacun des conseillers.

ARTICLE 5 : Réduction de rémunération et d'allocation de dépenses en cas d'absence

Toute absence d'un élu à une séance régulière du conseil ainsi qu'à une séance préparatoire doit être motivée. Advenant que l'absence soit jugée non motivée par le conseil, celui-ci pourra par résolution retirer la rémunération de présence de l'élu, ainsi que l'allocation de dépense liée à cette rémunération.

La réduction de rémunération et d'allocation de dépenses, décrétée aux articles 3 et 4, est calculée sur la base de 1/24 du montant de rémunération et d'allocation annuel du membre du conseil.

ARTICLE 6 : Maire suppléant

Lorsque la durée du remplacement du maire par le maire suppléant atteint un nombre de quinze (15) jours, la Municipalité verse à ce dernier une rémunération additionnelle suffisante pour qu'il reçoive, à compter de ce moment et jusqu'à ce que cesse le remplacement, une somme égale à la rémunération du maire pendant cette période. L'application de la présente disposition n'a pas comme effet d'affecter la rémunération que la Municipalité verse au maire durant son mandat.

Lorsque la durée de ce remplacement est d'une période déterminée qui excède trente (30) jours, la rémunération additionnelle suffisante prévue au premier alinéa est versée à compter du 1er jour de remplacement.

ARTICLE 7 : Pertes financières

Dans le cas où l'état d'urgence est déclaré par le Conseil municipal sur une partie ou sur l'ensemble de son territoire et qu'un élu est appelé à être présent ou à délaisser ses occupations habituelles pour se consacrer à la collectivité, il reçoit une indemnité journalière compensatoire équivalente à ses pertes financières, jusqu'à concurrence de 200,00\$ par jour.

ARTICLE 8 : Modalités de versements

La rémunération, l'allocation de dépenses et les pertes financières décrétées aux articles 3, 4, 6 et 7 seront calculées sur une base annuelle. Cependant, cette rémunération sera versée à chacun des membres du conseil municipal sur une base trimestrielle ou à la fin du mandat d'un élu.

ARTICLE 9 : Indexation de la rémunération du maire et des conseillers

L'indexation consiste à augmenter le montant applicable pour l'exercice précédent d'un pourcentage correspondant au taux d'augmentation de l'indice des prix à la consommation pour le Canada, publié par Statistique Canada au 30 septembre de l'année antérieure pour chaque exercice financier suivant.

Toutefois, dans le cas où l'indexation à la hausse est inférieure à 2%, le montant applicable pour l'exercice visé est augmenté de 2% tant pour la rémunération que pour l'allocation de dépenses.



ARTICLE 10 : Remboursement de dépenses

Tout élu préalablement mandaté par le conseil pour représenter la municipalité à une rencontre ou une activité est remboursé pour les dépenses occasionnées pour le compte de la municipalité et ce, selon les modalités décrites par résolution du conseil.

ARTICLE 11 : Application

Le directeur général, ou en son absence, la personne mandatée pour le remplacer, est responsable de l'application du règlement.

ARTICLE 12 : Entrée en vigueur

Le présent règlement a effet rétroactif à compter du 1^{er} janvier 2019 et entrera en vigueur conformément à la loi.

Avis de motion : 11 juin 2019 (présenté par le même élu que celui ayant présenté le projet de règlement)

Présentation d'un projet de règlement : 11 juin 2019 (présenté par le même élu que l'avis de motion)

Avis public (résumé du projet) : (délai de publication de 21 jours) : 12 juin 2019

Adoption du règlement : 9 juillet 2019

Avis public d'entrée en vigueur : 10 juillet 2019

19.07.3.3. Nomination d'un maire suppléant

Afin de se conformer au 3^e alinéa de l'article 210.24 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale, le conseil municipal doit désigner un membre de son conseil qui agira à titre de maire suppléant auprès du conseil municipal et qui agira comme représentant substitut du maire auprès du conseil des maires de la MRC de Rivière-du-Loup.

Sur proposition de monsieur Stéphane Dubé, appuyé par madame Véronique Dionne, il est adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présent que la conseillère, madame Sophie Sirois, occupe ces fonctions à compter de ce jour, et ce, pour les six prochains mois, soit jusqu'à la séance publique du conseil municipal du mois de janvier 2020.

19.07.3.4. Projet de règlement concernant le bon ordre et la paix

Considérant qu'il y a lieu d'adapter la réglementation municipale relative au bon ordre et la paix, soit celle relative au règlement 2013-122, aux fins d'y introduire de nouvelles dispositions encadrant la consommation de cannabis dans les endroits publics, suite à l'entrée en vigueur de la Loi en légalisant la consommation;

Considérant que la municipalité juge opportun de traiter l'usage du cannabis au même titre que la consommation des boissons alcooliques dans les endroits publics;

En conséquence, le conseil municipal dépose le projet de règlement 2019-169 à être soumis, pour adoption, à une séance ultérieure.

19.07.3.5. Avis de motion – règlement concernant le bon ordre et la paix

Avis de motion est, par les présentes, donné par la conseillère, madame Sophie Sirois, qu'un règlement portant sur le bon ordre et la paix, modifiant le règlement 2013-122 sera soumis, pour adoption, à une séance publique subséquente. L'objet de ce règlement est d'introduire des dispositions liées à la consommation de cannabis dans les endroits publics.



Comme en fait foi, la résolution 19.07.3.4., un projet de règlement a été déposé, à des fins de consultation.

19.07.3.6. Participation au colloque de zone de l'association des directeurs municipaux du Québec

Il est proposé par monsieur Stéphane Dubé, appuyé par madame Ginette Côté et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que soient autorisés le directeur général ainsi que le directeur général adjoint à prendre part au colloque annuel que tient l'association des directeurs municipaux du Québec, zone Bas-Saint-Laurent Ouest, le 5 septembre prochain à Sainte-Hélène-de-Kamouraska,

Que soient, également, assumés les frais d'inscription (150 \$) et de déplacement liés à cette activité.

19.07.3.7. Congrès annuel de la Fédération Québécoise des Municipalités

Il est proposé par madame Ginette Côté, appuyé par monsieur Stéphane Dubé et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que madame la mairesse Ginette Caron et madame la mairesse suppléante, madame Sophie Sirois soient autorisée(s) à prendre part au congrès annuel de la Fédération Québécoise des Municipalités qui se déroulera au Centre des Congrès à Québec du 26 au 28 septembre 2019,

Qu'en occurrence les frais d'inscription (799 \$ + taxes/personne), de déplacement et d'hébergement soient assumés par la Municipalité.

19.07.3.8. Demande de contribution de la CDET

Considérant les deux demandes de soutien financier soumis par la Corporation de développement économique et touristique de L'Isle-Verte, à savoir : 6 000 \$ aux fins d'assurer les coûts d'opération du kiosque d'information touristique, 2 000 \$ pour assurer les frais de fonctionnement de l'organisme et 780 \$ devant permettre la diffusion de messages publicitaires nécessaires au lancement de la première édition du Défi Évasion;

Considérant que les fonds demandés sont disponibles selon les prévisions budgétaires de la Municipalité;

En conséquence, Il est proposé par madame Ginette Côté, appuyé par madame Sophie Sirois et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que la Municipalité accorde l'aide financière demandée, soit 8 780 \$ à la Corporation de développement économique et touristique de L'Isle-Verte.

19.07.3.9. Demande de madame Marie-Claude Larocque – accès au transport scolaire

Considérant la demande adressée par madame Marie-Claude Larocque à l'effet que soit revue la position du conseil municipal à l'égard de la possibilité de rendre accessible davantage l'usage du transport scolaire ;

Considérant les différents éléments dont fait état madame Larocque dans sa demande de révision du 12 juin dernier;

Considérant que les membres du conseil municipal ne mettent aucunement en doute les arguments soulevés dans la pétition déposée;



Considérant que l'évaluation de l'étendue des zones dites dangereuses repose sur certaines contraintes physiques, n'excluant pas tout risque potentiel auxquels les piétons, quels qu'ils soient, peuvent être exposés;

Considérant que l'aspect sécurité fait partie des préoccupations constantes du conseil municipal et que des mesures sont, actuellement, en évaluation pour être mise en œuvre à court terme;

Considérant que le secteur à proximité de notre établissement scolaire sera priorisé afin d'assurer une protection accrue aux piétons (enfants, adultes et personnes âgées);

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Côté, appuyé par madame Sophie Sirois et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que la municipalité maintienne sa position quant à la désignation des zones dangereuses,

Que des actions soient mises en place afin d'assurer la meilleure des sécurités à l'ensemble des piétons ayant à circuler dans notre cœur villageois.

19.07.3.10. Confirmation d'embauche – secrétaire de direction

Considérant les recommandations du comité de sélection à l'égard des candidatures potentielles au poste de secrétaire de direction;

Considérant qu'il y a lieu de donner suite à ces recommandations;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Dubé, appuyé par madame Véronique Dionne et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que le conseil municipal confirme l'embauche de madame Audrey-Anne Dubé à titre de secrétaire de direction,

Que cette dernière soit soumise à une période d'essai de trois mois,

Que ses conditions d'emplois soient plus amplement précisées dans un contrat de travail liant les deux parties.

19.07.5.1. Programme d'aide à la voirie locale – projets particuliers d'amélioration (PPA-CE)

Considérant les besoins de la municipalité en terme d'amélioration de ses infrastructures routières;

Considérant l'opportunité de prioriser la réalisation de certains de ces travaux par l'entremise du soutien financier lié au programme d'aide à la voirie locale (volet des projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale);

Considérant que des travaux de remplacement de ponceaux, de rechargement et de reprofilage de fossés sont reconnus admissibles audit programme;

En conséquence, Il est proposé par madame Véronique Dionne, appuyé par monsieur Stéphane Dubé et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que la municipalité de L'Isle-Verte adresse une demande au montant de 61 435 \$ dans le cadre de ce programme, lui permettant de réaliser les travaux suivants :

- ponceau (route Montée des Coteaux)
- matériel et travaux de rechargement granulaire
- travaux mécanisés de reprofilage de fossés



19.07.5.2. Demande au Ministère des Transports du Québec – pavage de la rue Notre-Dame

Considérant que la rue Notre-Dame relève de la gestion du Ministère des Transports du Québec;

Considérant qu'il s'agit d'une route à vocation collectrice;

Considérant l'importante fluidité de véhicules empruntant cette route contribuant, par le fait même, à son état de détérioration;

Considérant qu'annuellement, le Ministère doit y effectuer des interventions afin d'assurer qu'elle demeure sécuritaire pour les usagers;

Considérant qu'il y aurait lieu d'y prévoir des travaux de resurfacement dans la programmation annuelle du Ministère;

En conséquence, Il est proposé par madame Véronique Dionne, appuyé par monsieur Stéphane Dubé et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que la municipalité de L'Isle-Verte demande au Ministère des Transports que lui soit confirmée une intervention planifiée de resurfacement de la rue Notre-Dame et ce, dans sa programmation de travaux de l'année 2020.

19.07.9.1. Demande de soutien financier du Club des 50 ans et plus

Considérant la demande soumise par le Club des 50 ans et plus visant à obtenir un soutien financier devant leur permettre de souligner les 50 ans d'existence de leur organisme;

Considérant que la Municipalité juge opportun de se joindre à cet événement d'importance;

En conséquence, il est proposé par madame Sophie Sirois, appuyé par madame Ginette Côté et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que la municipalité de L'Isle-Verte accepte d'y contribuer pour un montant de 100 \$.

19.07.9.2. Demande de contribution financière – parc Kiskotuk

Considérant que la Corporation Parc Bas-Saint-Laurent assume la gestion courante de la Société du parc côtier Kiskotuk;

Considérant la proposition soumise pour assurer cette gestion pour l'année financière 2019-2020, à savoir 18 500 \$ auquel s'ajoute la somme de 2 000 \$ pour la vérification comptable annuelle, répartie de la façon suivante auprès des différents partenaires:

- MRC de Rivière-du-Loup :	14 000 \$
- Municipalité de Cacouna :	2 000 \$
- Municipalité de L'Isle-Verte :	2 000 \$
- Municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs :	1 500 \$
- Première Nation Malécite de Viger :	1 000 \$

Considérant que le rapport d'activités 2018-2019 ainsi que le plan d'action 2019-2020 démontrent des retombées d'importance pour nos milieux;

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Côté, appuyé par monsieur Stéphane Dubé et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :



Que la municipalité de L'Isle-Verte réitère son engagement financier pour l'année 2019-2020, au montant de 2 000 \$.

19.07.9.3. Renouvellement d'adhésion à la Chambre de Commerce de Rivière-du-Loup

Il est proposé par madame Sophie Sirois, appuyé par madame Véronique Dionne et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que la municipalité de L'Isle-Verte réitère son engagement à titre de membre de la Chambre de Commerce de Rivière-du-Loup.

19.07.9.4. Remerciements au conseil d'administration de la Caisse de Viger et Villeray

Considérant les efforts déployés par les bénévoles de notre bibliothèque municipale, efforts que vous avez su reconnaître et encouragés financièrement et fièrement;

Considérant que les infrastructures de loisirs exigent, également, des investissements d'importance et que, sans partenariat, privés et publics il serait inimaginable d'en concrétiser les améliorations nécessaires;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Dubé, appuyé par madame Véronique Dionne et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que ce conseil municipal témoigne de son appréciation pour les soutiens financiers obtenus de la part de la Caisse Desjardins de Viger et Villeray,

Qu'un remerciement particulier soit adressé aux administrateurs pour leur préoccupation envers le bien-être de notre communauté.

19.07.11. Levée de la séance et ajournement

À 20 h 40, il est proposé par madame Ginette Côté, appuyé par madame Véronique Dionne et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents que la présente séance soit levée.

SÉANCE ORDINAIRE *MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP*
AJOURNEMENT* *MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-VERTE

25 juin 2019

PROCÈS-VERBAL de la séance d'ajournement du Conseil de la Municipalité de L'Isle-Verte tenue à la Caserne incendie le mardi 25 JUIN 2019, à 20 heures, à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

MADAME SOPHIE SIROIS
MONSIEUR STÉPHANE DUBÉ
MONSIEUR JEAN PELLETIER
MONSIEUR BERNARD NIERI

tous membres du Conseil siégeant sous la présidence de :

MADAME GINETTE CARON, mairesse.



Le secrétaire-trésorier est également présent.

Après constatation du quorum, il est proposé par madame Sophie Sirois, appuyé par monsieur Bernard Nieri et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents que l'ordre du jour suggéré soit accepté.

19.06A.9.4. Suivi au processus d'appel d'offres relatif aux travaux d'asphaltage de la route Coteau de Tuf

Considérant le processus d'offres réalisé aux fins de procéder aux travaux de resurfaçage et de scellement de fissures des routes, chemin Coteau-du-Tuf et Montée des Coteaux;

Considérant que lesdits travaux ont été reconnus admissibles dans le cadre du programme d'assistance financière « Aide à la voirie local – Volet redressement des infrastructures routières locales »;

Considérant qu'une seule proposition de services a été soumise suite à la démarche d'appel d'offres, soit celle de l'entreprise Construction BML;

Considérant l'analyse de conformité réalisée par la firme d'ingénieurs « Actuel Conseil », celle-ci démontrant que la soumission déposée répond en tous points aux exigences exprimés au devis;

Considérant que l'écart entre l'aide financière octroyée par le programme d'aide à la voirie locale, sera assumé par les revenus reportés de carrières et sablières qui, au 31 décembre 2018, s'élèvent à 204 737 \$;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean Pelletier, appuyé par monsieur Bernard Nieri et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents que la municipalité de L'Isle-Verte confirme l'octroi de ce contrat à l'entreprise Construction BML pour le montant de 580 655,37 \$ (taxes incluses).

19.06A.9.6. Autorisation de signature de l'entente en inspection

Il est proposé par madame Sophie Sirois, appuyé par monsieur Bernard Nieri et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents que madame Ginette Caron, mairesse, soit autorisée à signer, pour et au nom de la municipalité de L'Isle-Verte, l'entente intermunicipale en inspection permettant d'inclure la municipalité de Cacouna aux services et modalités de ladite entente.

19.06A.11. Levée de la séance

À 20 h 13, il est proposé par monsieur Bernard Nieri, appuyé par monsieur Jean Pelletier et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents que la présente séance soit levée.

Prochaine séance publique

Notez que la séance publique du conseil municipal se tiendra

le 13 août 2019,

à 20 heures, à la caserne incendie situé au 210, rue St-Jean-Baptiste.



**Votre organisme désire communiquer avec les citoyens ?
Votre association souhaite faire connaître ses services ?
Profitez de votre journal *Le p'tit journal* pour informer la population !**

Date de tombée pour le prochain mois

4 SEPTEMBRE 2019

Vos messages doivent nous parvenir avant le **23 août 2019**

Par courriel à reception@lisle-verte.ca
ou directement au bureau municipal

Avis important

PERMIS DE BRÛLAGE



- ➔ un permis de brûlage est requis en tout temps de l'année afin de permettre le contrôle et d'éviter le déplacement inutile des services d'urgence (pendant la période hivernale également) ;
- ➔ les conditions du permis de brûlage doivent être respectées entièrement;
- ➔ le non-respect d'une des conditions sera passible d'amende (500\$, plus les frais);
- ➔ il est strictement interdit de brûler des matières résiduelles telles que : palettes de bois, matériaux de construction, déchets, etc.

Note : La demande de permis devra se faire obligatoirement au bureau municipal et non par téléphone. Le détenteur du permis s'engage à respecter les conditions décrites sur la demande de permis.

Le Service de sécurité incendie pourra confirmer si les exigences mentionnées sur le permis ont été respectées. Advenant le non-respect de ces exigences, le permis pourra être révoqué sur-le-champ et un constat d'infraction pourra être donné.

Merci de votre collaboration. Nous avons besoin de vous, de votre compréhension afin de garder nos citoyens en sécurité.



Vous pensez bientôt faire des rénovations ou une construction?

Quelles sont les normes à respecter ?

Afin d'exécuter des travaux intérieurs et extérieurs, vous devez prendre rendez-vous avec l'inspecteur en bâtiments afin d'obtenir un permis.

Contactez-le ou demandez un rendez-vous avec lui au bureau municipal!



HORAIRE DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT

Les mardis matin de 9 h à midi;

Les jeudis de 13 h 30 à 17 h

Vous avez des animaux importuns dans votre cour?

Bien que les villes soient habituellement considérées comme des milieux inhospitaliers pour la faune, plusieurs petits mammifères ont élu domicile dans les habitats construits par l'homme. Si personne n'est surpris d'apprendre qu'on peut y trouver des écureuils, des souris et des rats, on s'étonne souvent d'y rencontrer des ratons laveurs, des mouffettes, des marmottes, des renards et des chauves-souris, des coyotes et parfois même... des lynx. Par leurs activités, ces petits citadins à part entière peuvent provoquer des situations problématiques pour notre mode de vie.

Afin de réduire les visites de certains animaux non domestiques sur votre propriété, le Ministère de la Faune propose quelques recommandations :

- Ne pas les nourrir;
- Évitez de laisser de la nourriture, même celle de vos animaux domestiques à l'extérieur de la maison, surtout durant la nuit;
- Ne pas laisser les sacs d'ordures ménagères à l'extérieur des bacs;
- S'assurer de colmater les ouvertures sous les cabanons et patios. Ces endroits font d'excellentes maisons pour nos amis indésirables.

Même si ces bêtes sont considérées sans danger pour les humains, il est recommandé de **ne jamais essayer de les approcher ou de leur toucher**. Si un animal sauvage se trouve sur votre terrain, profitez du moment pour l'observer et prendre de belles photos!

Pour toute information supplémentaire, n'hésitez pas à consulter la page web du MFFP : <https://mffp.gouv.qc.ca/la-faune/animaux-importuns-malades/en-milieu-urbain/>



PÉRIODE D'ARROSAGE

Nous vous rappelons que l'utilisation de l'eau potable est réglementée.

Voici les règles à suivre :

Il est permis d'arroser pelouses, jardins, fleurs, arbres et autres végétaux, durant la période du 1^{er} mai au 1^{er} septembre de chaque année aux conditions suivantes :

Seulement entre 19 h et 22 h, les jours suivants :

Pour les occupants d'habitations dont le numéro civique est un nombre pair :
les mardis, jeudis et samedis.

Pour les occupants d'habitations dont le numéro civique est un nombre impair :
les mercredi, vendredis et dimanches.



Seules peuvent déroger à cette réglementation, les personnes ayant obtenu une autorisation spéciale (permis) délivrée par la Municipalité.

Nous rappelons que quiconque ne se soumet pas à cette réglementation commet une infraction et est passible d'amende minimale de 100,00 \$.

Taxes municipales

Nous tenons à vous rappeler que le quatrième versement des taxes 2019 doit être effectué

le ou avant le lundi 5 août 2019.

Dates à venir pour les prochains versements :

5e versement : **Le jeudi 19 septembre 2019**

6e versement : **Le lundi 4 novembre 2019**

Séances du conseil municipal

Voici les dates des prochaines séances du conseil municipal qui débiteront à 20 h 00 au lieu habituel des séances publiques, soit au 210, rue Saint-Jean-Baptiste (Caserne incendie).

Séances du conseil municipal restantes :

Mardi, 13 août 2019

Mardi, 10 septembre 2019

Mardi, 8 octobre 2019

Mardi, 12 novembre 2019

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Saviez-vous que les rayons UV du soleil sont à leur maximum de 11 h à 15 h?

Alors restez à l'abri du soleil et de la chaleur pendant cette période de la journée.

ÉCRANS SOLAIRES
Conseils

Canada.ca/securite-soleil

N'ÉCRÉMEZ PAS LES BÉBÉS à la CHALEUR ni DIRECTEMENT AU SOLEIL

PARLEZ À UN PROFESSIONNEL DE LA SANTÉ AVANT DE METTRE DE L'ÉCRAN SOLAIRE À UN BÉBÉ DE MOINS DE SIX MOIS

FAITES-LEUR PORTER UN CHAPEAU À LARGE BORD

FAITES-LEUR PORTER DES VÊTEMENTS AMPLES ET LÉGERS

GARDEZ LES BÉBÉS BIEN HYDRATÉS

Pour un ADULTE

Choisissez un écran solaire avec...
LARGE SPECTRE PROTECTION CONTRE LES RAYONS UVA ET UVB
FPS 30+
RÉSISTANT À L'EAU

Appliquez de l'écran solaire 15 min avant de sortir

Remettez-en au moins 2 hrs ou plus fréquemment

Vous pouvez appliquer une petite quantité d'écran solaire à un endroit précis sur votre peau pour en faire l'essai

Si vous développez une éruption cutanée, des irritations ou des démangeaisons :

Utilisez environ 7 c. à thé (35 ml) pour tout le corps. 1 c. à thé pour :

- visage et cou
- chaque bras et jambe
- torse
- dos

N'OUBLIEZ PAS les endroits souvent oubliés : dessus des oreilles, nez, épaules, pieds, crâne (si dégarni). Et utilisez un baume à lèvres avec écran solaire pour protéger vos lèvres également.

• cessez d'utiliser le produit
• consultez un professionnel de la santé si vous avez des questions ou des inquiétudes OU
• choisissez un produit avec des ingrédients différents

• VÉRIFIEZ LA DATE D'EXPIRATION

• surtout si vous vous baignez, si vous vous essuyez ou si vous transpirez beaucoup

Santé Canada Health Canada

Canada

Pour la plupart, nous aimons travailler, nous amuser et nous détendre dehors par une belle journée ensoleillée, mais la **surexposition au soleil et à la chaleur** peut avoir des effets néfastes sur la santé. Par exemple, les rayons ultraviolets (rayons UV) abîment l'ADN des cellules de la peau, ce qui peut provoquer le cancer de la peau.

Les conseils suivants peuvent vous aider à vous protéger, ainsi que votre famille, contre la chaleur et les rayons UV nocifs :

- Choisissez un écran solaire avec un facteur de protection solaire (FPS) **d'au moins 30**. Protégez aussi vos lèvres en utilisant un baume avec FPS.

Appliquez l'écran solaire généreusement et uniformément, au moins **15 minutes avant l'exposition au soleil** et remettez-en au moins toutes les 2 heures. Il faudra peut-être en appliquer encore plus souvent si vous transpirez, si vous vous baignez ou si vous vous essuyez avec une serviette.

Portez des lunettes de soleil qui protégeront vos yeux contre les rayons UV et la lumière visible. Recherchez une étiquette qui indique une **protection contre les UVB et UVA**.

Couvrez-vous. Lorsque l'indice UV est de 3 ou plus, protégez votre peau autant que possible. Portez un chandail de couleur pâle et à manches longues, un pantalon et un chapeau à large bord fait de tissus qui permettent la circulation de l'air.

En période de chaleur accablante, buvez beaucoup de liquides frais (surtout de l'eau) **avant d'avoir soif** afin de diminuer votre risque de déshydratation.

Restez à l'abri de la chaleur. Passez quelques heures dans un endroit frais. Cela pourrait être un secteur à l'ombre des arbres, une piscine ou un endroit climatisé.



Saviez-vous qu'il est nécessaire de tester l'eau de la piscine ou du spa tous les jours, surtout en période de grande utilisation, afin qu'elle soit sans danger pour les baigneurs ?



L'eau des piscines ou des spas qui n'a pas été désinfectée adéquatement peut rendre les gens malades. Les maladies possibles incluent **des infections de l'oreille, des maux d'estomac ou des éruptions cutanées**.

Les microorganismes comme les bactéries et les virus peuvent vivre dans l'eau des piscines et des spas. Même l'eau claire peut abriter des microorganismes.

Que vous utilisiez des produits chimiques ou des dispositifs électriques pour purifier l'eau de votre piscine ou de votre spa, vous devez maintenir une certaine concentration de désinfectant pour empêcher la prolifération de microorganismes responsables de maladies. Les matières organiques comme les feuilles d'arbres, le gazon, les insectes et les crèmes solaires réduisent l'efficacité des produits désinfectants.

Lors de l'utilisation des produits chimiques pour piscines et spas, ayez en tête les conseils de sécurité suivants :

- Portez des vêtements de protection appropriés comme des gants, des lunettes et des chaussures.
- Employez une tasse en métal ou en plastique distincte et propre pour mesurer chaque produit chimique.
- Gardez les produits chimiques à l'écart des surfaces ayant un contact direct avec les aliments comme le dessus des comptoirs de cuisine, des tables et des cuisinières.
- Lavez-vous les mains avec de l'eau savonneuse après avoir manipulé tout produit chimique.
- Ne fumez pas et ne consommez pas de boissons ni de nourriture pendant l'application d'un produit chimique.
- N'utilisez aucun produit dont le contenant n'est pas étiqueté.
- Ne mélangez pas différents produits chimiques et ne remettez pas un produit chimique renversé dans son contenant.

INFORMATIONS GÉNÉRALES



BIOGAZ RENOUVELABLE ET COMPRIMÉ

Depuis mars dernier, l'usine de biométhanisation de la région de Rivière-du-Loup (SÉMER) se concentre sur la production de biogaz renouvelable comprimé à la suite d'une entente avec la société Énergir.

BIOGAZ COMPRIMÉ VS LIQUÉFIÉ

Le volume occupé du biogaz comprimé est 300x moindre qu'à l'état de gaz.



Le volume occupé du biogaz liquéfié est 600x moindre qu'à l'état de gaz.



L'approvisionnement nécessite l'installation d'un dispositif pour comprimer le biogaz et le raccorder au réseau souterrain d'Énergir. Cela représente un investissement de 2,3 millions de dollars.

Une fois liquéfié à -160°C , le biocarburant pourra approvisionner des camions-citernes à partir de son quai de chargement pour être transporté aux stations de ravitaillement du réseau Énergir.

UTILISATION

- Transports courte distance.
- Chauffer résidences, lieux publics et industries.
- Alimenter des cuisinières au gaz.

- Transports longue distance.
- Industries



Dans les deux cas, le biogaz peut remplacer le mazout dans les industries, ce qui réduit jusqu'à 32% leur émission nette de gaz à effet de serre et élimine les émissions responsables des pluies acides.

Actuellement, la demande et le prix d'achat pour le biogaz COMPRIMER sont plus importants que pour le gaz liquéfié. La nouvelle entente permettrait de dégager 2,5 millions de revenus par année.

Nos restes de table ont de la valeur, mettons-les au bac brun!

LIGNE INFO
1 888 856-5552



Co-éco



POPOTE ROULANTE



C'est quoi?

De délicieux repas chauds livrés à domicile
le lundi, mercredi et vendredi

C'est pour qui?

- Tous les gens âgés de 65 ans et plus
- Les gens de 65 ans et moins en convalescence ou ayant un handicap physique ou intellectuel

Ça inclut quoi?

Soupe

Plat principal

Dessert

Aliments sains

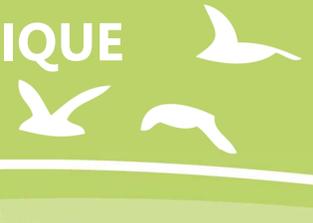
Sourire du
livreur

Pour informations et inscriptions:

Centre d'action bénévole des Seigneuries

418-867-3130 p.212

Livraison gratuite



Du théâtre à L'Isle-Verte

Le théâtre populaire de L'Isle-Verte poursuit, cet été, une habitude déjà bien ancrée dans la région avec une nouvelle pièce de Maurice Dumas, présentée à la Cour de circuit de L'Isle-Verte et intitulée, *En attendant le bateau*.

Des voyageurs réunis dans un bar au bout d'un quai sur les rives du Saint-Laurent attendent l'arrivée du bateau de croisière. Au fil des heures, l'alcool aidant, les langues se délient et des solitudes rassemblées par hasard, refont le monde le retournant sous toutes ses coutures avec humour et désinvolture : tabous, préjugés, actualité politique, tout y passe.

Une soirée de plaisir assuré en attendant le bateau.

Six comédien.ne.s de L'Isle-Verte et de Rivière-du-Loup monteront sur scène à cette occasion : Stéphane Bernardon, André Gamache, Julie Lévesque, Jocelyne Michaud, Pascale Saint-Amant et Anne-Marie Soucy.

Les représentations auront lieu les 2,3 et 4 août ainsi que les 9,10 et 11 août à la Cour de circuit de L'Isle-Verte.





ACTIVITÉS DE LA BIBLIOTHÈQUE

Exposition du Réseau Biblio - Le jardinage, jusqu'en octobre

L'exposition regroupe plusieurs documents de référence sur les jardins, les fleurs et les techniques de culture. Préparez-vous pour la saison à venir!

Réalité virtuelle

Demandez votre lunette de réalité virtuelle et vivez une expérience mémorable! Disponible en tout temps durant les heures d'ouverture. Vivez ce moment unique en visionnant des vidéos sur une foule de sujet. De nouveaux sont maintenant offerts.

Venez faire un tour!



Exposition d'art

De nouvelles œuvres couvrent maintenant les murs de notre bibliothèque. Peintures et tricots d'art sauront vous émerveiller!

Heures d'ouverture

Lundi : 19 h à 20 h

Jeudi : 13 h à 15 h

Information et inscription : 418-898-2812, poste 306 ou 309



Paiements de soccer et de camp de jour

Plusieurs paiements pour les activités de cet été n'ont pas encore été payés.

Nous vous demandons de le faire le plus tôt possible au bureau municipal.

Modes de paiements acceptés: **chèque ou argent**



NOUVEAUTÉ DANS VOTRE MUNICIPALITÉ

Un Croque-livres a récemment fait son apparition dans notre municipalité! Son acquisition a été rendue possible grâce à l'engagement de la municipalité et au soutien de COSMOSS, dans le cadre des actions en littératie de son plan d'action stratégique. Notre Croque-Livre se trouve au 141, rue St-Jean-Baptiste (en avant du bureau municipal). Il affiche les couleurs de STELLA, formation en développement du langage offerte au cours de la dernière année aux intervenantes en petite enfance, principalement aux éducatrices en CPE. Stella, c'est aussi une grenouille qui donne fière allure aux outils reliés à cette formation!

QU'EST-CE QU'UN CROQUE-LIVRES?

Le principe d'un Croque-livres, c'est « *Prends un livre ou donne un livre* », Il s'agit d'un réseau de boîtes de partage de livres destinés aux jeunes âgés de 0 à 12 ans à travers tout le Québec. Lancée en septembre 2014, l'initiative vise à rassembler et à engager les communautés autour du plaisir de la lecture. Adoptés et pris en charge par des organismes, des institutions, des entreprises ou des individus, les Croque-livres sont des points de chute qui offrent aux enfants et à leur famille un libre accès à des livres partagés.





Bonjour à vous tous,

Voici les dernières nouvelles de notre Cercle. Nous avons eu en avril notre exposition artisanale annuelle. Ce fut une belle réussite, et plusieurs personnes sont venues admirer les magnifiques travaux de nos artisanes.

Voici donc les résultats :

Artisane Arts Textiles : Mme Monique Lebel
Mention en tissage : Mme Monique Lebel
Mention en couture : Mme Murielle Dionne
Mention en tricot : Mme Maylis Lemieux
Mention en fantaisie : Mme Murielle Dionne
Artisane Art Culinaire : Mme Monique Lebel

Félicitations à ces artisanes et merci aux commanditaires qui ont été généreux et accueillants lors de notre visite. Merci à Magasin L.J. Pettigrew inc, Promutuel Rive-Sud, Maison Funéraire Jean Fleury et Fils inc, L'Union des Jardiniers, l'Érablière Saindon, Marché des Iles Ami de L'Isle-Verte, Pharmacie Familiprix, Centre de couture Singer de Trois-Pistoles, Restaurant le Barillet, Coopérative Agriscar de Trois-Pistoles, et Centre de santé Corps et Âme, et à toutes les membres Fermières qui ont apportés des prix pour la soirée.

Lors de notre réunion de mai, Mme Nicole Dubé a été choisie Fermière de l'année, et nous lui avons remis un bon d'achat, don du Cercle. Félicitations Mme Dubé.

À notre assemblée générale annuelle, le 12 juin, nous avons procédé aux élections et voici notre Conseil d'administration pour 2019-2020 :

Présidente : Mme Céline Beaulieu, Vice-présidente : Mme Monique Lebel, Trésorière : Mme Pauline Lemieux, Secrétaire : Mme Marielle Viel, Conseillère no 1 : Mme Nicole Dubé, Conseillère no 2 : Mme Roselyne Lévesque. Merci à celles qui ont acceptées de nouveaux postes et merci à celles qui continuent de s'impliquer dans leur Cercle, votre participation est importante. Bravos et Mercis.

Le Cercle de L'Isle-Verte se prépare à fêter ses 100 ans en 2020! Un comité est formé, et nous vous reparlerons bientôt de nos activités pour souligner cet événement. Pensez-y, cela fera 100 ans que des femmes se rencontrent, et préparent des pièces artisanales, des fêtes, etc dans notre paroisse parce qu'elles sont membres fermières!

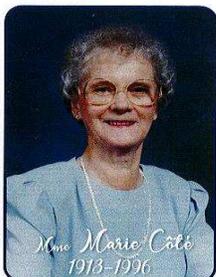
Un petit rappel de ne pas oublier notre prochaine réunion qui aura lieu le mercredi 11 septembre à 17 heures à la Villa Rose-des-Vents. Si votre carte de membre n'est pas renouvelée, ou si vous êtes intéressée à vous joindre au Cercle, contactez Mme Pauline Lemieux au 898-2844, n'hésitez plus!!

Finalement un dernier petit mot pour souhaiter un bel été à nos membres, bon repos, du soleil et de la joie dans vos cœurs pour revenir en septembre à nos activités reposées et enthousiastes. De Bonnes Vacances!

Pauline Lemieux, trésorière
Cercle de Fermières de L'Isle-Verte



Rallumons l'Étoile



Hommage à Madame Marie Côté

Fondatrice du Foyer Notre-Dame du Sacré-Coeur
situé au 465, rang 2 à L'Isle-Verte, ouvert de 1970 à 1992

Suite à une promesse Mme Côté décide d'ouvrir une
résidence d'accueil pour personnes semi-autonomes.
Ce fut le premier foyer d'accueil du genre à L'Isle-Verte.

« Ce que j'ai vécu de plus beau : aider les autres »
disait Mme Côté.

Cela a donné un sens à sa vie.



Foyer Notre-Dame du Sacré-Coeur

Rallumons l'Étoile

L'exposition «Rallumons l'Étoile» est ouverte tous
les dimanches, de juillet à août, de 14h à 16h, à
la Résidence Villa Rose des Vents de L'Isle-Verte
situé au 151, rue St-Jean-Baptiste.

Il s'agit d'un hommage posthume à Mme Marie
Côté, fondatrice du Foyer Notre-Dame du
Sacré-Coeur à L'Isle-Verte

Il s'agit d'un évènement gratuit.

Bienvenue à tous!

Soirée de danse

Veillez noter qu'il n'y aura pas de soirées de danse en août. Celles-ci reprendront normalement en septembre soit le 4e dimanche de chaque mois.



Pour toute question veuillez contacter:

- M. Robert Ouellet au 418 898-5439
- M. Jean-Guy Pelletier au 418 898-2766



Nouvelles des loisirs - juin à juillet

⇒ **Nouveau personnel**

Mme Marie-Claude Poulin sera la nouvelle coordonnatrice aux loisirs et à la vie communautaire de la municipalité.

⇒ **Soccer**

Malgré la difficulté à trouver des entraîneurs, des arbitres et par le manque d'inscriptions, nous avons quand même réussi à démarrer une équipe 9-12 ans. Ceux-ci participeront à des parties intermunicipales contre Cacouna et Saint-Jean-De-Dieu ainsi qu'à un tournoi à Saint-Arsène!



Bonne chance à tous et surtout, amusez-vous!

⇒ **Nettoyage des Berges**

Nous avons récupéré beaucoup de déchets qui polluaient notre quai et ses environs lors de cette journée. Nous avons trouvé, entre autres, de la mousse de polystyrène, des pneus, une palme, un panneau électrique, une rampe, un panneau de signalisation et du revêtement de vinyle.

Merci à tous de votre participation au grand nettoyage et nous vous invitons l'an prochain à contribuer au bien-être de votre municipalité!



⇒ **Fête de la St-Jean-Baptiste**

Au cours de la journée, nous avons accueilli entre 80 et 120 personnes. Les jeux, le souper Pat BBQ, le feu, le bar, le chansonnier Stéphane Moreau et le DJ Alain Martella ont été très appréciés de tous!

N'oublions pas de remercier notre comité des loisirs et nos bénévoles qui ont fait un travail exceptionnel. Merci à tous!

Une vraie réussite!





Nouvelles des loisirs - juin à juillet

Début du camp de jour

C'est avec notre coordonnatrice du camp de jour, Trompette et nos animatrices Lollipop, Luciole et Jaune que 47 jeunes profitent des activités de l'été. Plusieurs activités ont été réalisées, tel que la sortie au camp Médiéval de Saint-Marcelin, la Coupe des camps de jour à Saint-Modeste, la sortie cinéma-piscine, etc.

Nous tenons à féliciter les animatrices pour leur bon travail et leur volonté de faire passer un été mémorable aux enfants. Merci pour votre implication!



Puisque l'équipe du camp de jour est à l'écoute des besoins des jeunes, nous avons demandé l'aide de policiers afin de donner un atelier sur les types d'intimidation possible avec les amis. Ce fut une belle activité de sensibilisation. Nous sommes conscients qu'il s'agit d'une situation particulière que les jeunes vivent dans leur entourage et soyez assuré que cette situation n'est pas prise à la légère. Nous faisons beaucoup d'encadrement à ce sujet.



L'intimidation c'est non!



Nouvelles des loisirs - juin à juillet

⇒ **Vente de bric-à-brac**

Beaucoup de citoyens ont participé en cette journée pluvieuse. Nous avons quand même réussi à trouver de belles aubaines!

⇒ **Fête des voisins**

Il est toujours agréable de voir les voisins profiter de cet événement pour apprendre à se connaître et pour passer de bons moments.

Merci de votre participation!



À venir...

⇒ **Fête de la famille**

Le vendredi 16 août prochain à partir de 13h, au terrain de baseball (ou au gymnase s'il pleut). Jeux gonflables, jeux pour les enfants et autres! Cette fête souligne également la fin du camp de jour pour nos amis!

⇒ **Tournoi de soccer**

Le tournoi intermunicipal 2019 des 9-12 ans aura lieu à Saint-Arsène le samedi 17 août.

Bonne chance à nos joueurs!

⇒ **Programmation d'automne**

La programmation est prévue pour la fin août.

⇒ **Marché de Noël**

Plus de détail en août...

Parlons vaccination (encore!)

La vaccination est reconnue comme étant l'intervention de santé publique la plus efficace et se classe parmi celles avec le meilleur ratio coûts-bénéfices en ce qui a trait à la prévention des maladies. En 2018, il y a eu 2900 cas de rougeole en France, ce qui en fait maintenant une destination à risque. Il y a actuellement une augmentation exponentielle des cas dans le monde: 300% d'augmentation dans les premiers mois de 2019. Alors, à l'heure où des maladies évitables par la vaccination comme la rougeole reviennent en force, devrions-nous la rendre obligatoire? Actuellement, la vaccination n'est pas obligatoire au Canada mais fortement recommandée. Toutefois, en Ontario et au Nouveau-Brunswick, on demande une preuve de vaccination chez les élèves qui fréquentent les écoles primaires et secondaires. En cas d'éclotions, on peut demander aux élèves non vaccinés de rester à la maison jusqu'à la fin de l'éclotion. Selon la loi sur la santé publique, le gouvernement du Québec est habilité à déclarer un état d'urgence sanitaire, donc de rendre la vaccination obligatoire pour une durée déterminée, pour une région déterminée, si différentes conditions sont rencontrées: une menace à la santé d'une population, ayant un caractère grave, et que ce caractère est réel et imminent. La désinformation, les mythes, les croyances, les raisons de conscience ou de religion, et les histoires véhiculées au sein de la population via les médias, les réseaux sociaux ou par le bouche à oreille, sont les principaux motifs qui font hésiter les individus à se faire vacciner. De plus, les sources d'information juste et crédible peuvent être difficiles à trouver. Et l'hésitation ressentie chez certains professionnels de la santé entraînent une diminution de la confiance envers cette pratique médicale. Les frais engendrés par les éclotions de maladies évitables par la vaccination ne peuvent être anticipés à l'avance. Un bon programme de vaccination peut par contre être prévu, organisé et permettre d'éviter les éclotions. Pour chaque dollar investi en vaccination, on économise plus de \$5 en coûts médicaux. Cependant, de la rendre obligatoire n'est probablement pas la solution, et légiférer en ce sens pourrait avoir l'effet contraire. Le risque est de cristalliser les mouvements anti-vaccins. La France, par exemple, qui est le pays pionnier de la vaccination et patrie de Louis Pasteur, et où elle est obligatoire, est le pays le plus sceptique envers les vaccins: plusieurs individus croient la théorie du complot qui soutient que le ministère de la santé est de mèche avec l'industrie pharmaceutique pour cacher au grand public les dangers de la vaccination. À New-York, la ville a déclaré l'état d'urgence sanitaire dans 4 zones. Toutes les personnes ayant pu être exposées à la rougeole doivent être vaccinées sous peine de poursuites pénales et d'une amende de \$1000. L'exemption pour motifs religieux n'est plus accordée. Le mouvement anti-vaccin s'y est alors intensifié. Lors d'une manifestation, des orateurs ont suggéré que la récente épidémie de rougeole était le résultat d'une contamination délibérée par les autorités. Une nouvelle approche prometteuse consiste à suivre tous les mythes sur les vaccins circulant sur internet et à les réfuter. Et de présenter des sites d'information officielle, facilement accessibles, sans contradictions, et compréhensibles pour rassurer les citoyens. Les efforts futurs de santé publique doivent promouvoir d'une manière proactive l'importance et l'innocuité des vaccins plutôt que d'adopter une approche réactive pour contrer les arguments des activistes anti-vaccination. Les efforts de pédagogie par les autorités sanitaires commenceraient d'ailleurs à porter leurs fruits. La couverture vaccinale présente des avantages économiques, sociaux et de santé publique qu'on ne peut négliger, pouvant grandement bénéficier à l'ensemble de la population, y compris les voyageurs et les personnes à la santé plus fragile. Avons-nous vraiment, en cette ère où les coûts en santé explosent, les moyens d'en douter? Si vous avez des questions ou des inquiétudes, discutez-en avec votre pharmacien.

Françoise Cayouette, pharmacienne
pour les pharmacies Lépiciier et Miousse.



AU SERVICE DE VOTRE SANTÉ

PHARMACIE P. LÉPICIER ET M.H. MIOUSSE INC.



197, Principale - St-Cyprien, Qc - G0L 2P0
3, Principale Nord - St-Hubert, Qc - G0L 3L0
136A, Seigneur Côte - Isle-Verte, Qc - G0L 1K0
535, du Patrimoine - Cacouna, Qc - G0L 1G0

(418) 963-3306
(418) 497-3925
(418) 898-3111
(418) 867-3569



VOTRE CLINIQUE MÉDICALE

Adresse : 150, rue St-Jean-Baptiste (Presbytère)
418-868-1000, option 2 pour CLSC et option 4 pour L'Isle-Verte

HORAIRE

Les lundis, mardis et jeudis : **de 8 h à 12 h**
Les mercredis et vendredis : **de 9 h à 12 h**

CLINIQUE DE SOINS (PRESBYTÈRE)

418-868-1000, option 2 pour CLSC et option 4 pour L'Isle-Verte
Premiers soins (pansements et autres) pour toute la population de L'Isle-Verte.

PHARMACIE

Adresse : 136-A, Seigneur-Côté, L'Isle-Verte
Téléphone : 418-898-3111

HORAIRE DES MÉDECINS POUR LE MOIS D'AOÛT

Dr Jacques Caron (418-862-0333) : Le 3, 13 et 20 août 2019
Dr André Munger (418-862-0333) : Le 21 août 2019

Du lundi au vendredi : de 9 h à 18 h : Ouverture de la pharmacie
de 9 h à 16 h : Présence de la pharmacienne



AU SERVICE DE VOTRE SANTÉ

PHARMACIE P. LÉPICIER ET M.H. MIOUSSE INC.



197, Principale • St-Cyprien, Qc • G0L 2P0
3, Principale Nord • St-Hubert, Qc • G0L 3L0
136A, Seigneur Côté • Isle-Verte, Qc • G0L 1K0
535, du Patrimoine • Cacouna, Qc • G0L 1G0

(418) 963-3306
(418) 497-3925
(418) 898-3111
(418) 867-3569

QUI DOIT-ON APPELER?

Travailleurs municipaux

Directeur général et sec.-trésorier, Guy Bérubé	418 898-2812, # 301
Directeur général adjoint, Maxime Blanchette-Joncas	418 898-2812, # 304
Secrétaire de direction, Audrey-Anne Dubé	418 898-2812, # 300
Inspecteur en bâtiments et environnement, Bruno Beaulieu	418 898-2812, # 313
Directeur des travaux publics, Daniel Lavoie	418 898-2812, # 302
Préposé aux réseaux acqueducs, Patrick Landry	418 898-2812
Coordonnatrice aux loisirs et de la vie communautaire, Marie-Claude Poulin	418 898-2812, # 306
Corporation de développement économique et touristique	418 898-2812, # 305

Horaire estival de la bibliothèque municipale 136, rue Saint-Jean-Baptiste, 418-898-2812, poste 309

JOURS	HEURES
Lundi	19 h à 20 h 30

Horaire du bureau municipal

141, rue Saint-Jean-Baptiste, 418-898-2812

JOURS	AVANT-MIDI	APRÈS-MIDI
Lundi	FERMÉ AU PUBLIC	13 h à 17 h
Mardi	8 h 30 à 12 h	13 h à 17 h
Mercredi	FERMÉ AU PUBLIC	13 h à 17 h
Jeudi	8 h 30 à 12 h	13 h à 17 h
Vendredi	8 h 30 à 12 h	FERMÉ

Horaire de la Friperie du Nordet

JOURS	HEURES
Du mardi au vendredi	13 h 30 à 16 h 30
Samedi	13 h 30 à 16 h

Urgences

Police	911 ou 310-4141
Service Incendie	911
Ambulance	911 ou 418 867-4411
CLSC Rivières et Marées	418 868-1000, option 2 et option 4
Info-Santé	811

